

Fiche 13 – Paysages, culture et récréotourisme liés à l'eau.

- Niveau de priorité **faible**.

1. DESCRIPTION

La qualité des paysages est reconnue en Gaspésie autant par les visiteurs étrangers (guides et revues touristiques) que par les intervenants et citoyens locaux ou régionaux. Le maintien de la qualité visuelle des paysages est un enjeu d'importance pour les représentants des diverses instances de la région. Lors des consultations autour de la réalisation du premier plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T) pour la Gaspésie, les gestionnaires de rivières à saumon, ainsi que les représentants des chasseurs et pêcheurs et des territoires fauniques structurés, ont mentionné l'importance de maintenir la qualité des paysages gaspésiens.

De plus, le récréotourisme est une activité en croissance pour la région de la Gaspésie. Les territoires fauniques structurés (réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée, pourvoiries, clubs privés); la chasse, le piégeage et la pêche; la villégiature et les lacs d'intérêts récréotouristiques; les sentiers de VTT et de randonnée pédestre; et les autres activités récréatives (observation de la faune, golf, ski) représentent un secteur économique d'importance pour la région (voir le portrait à la section 4.9). Une étude récente a chiffré l'apport économique de la chasse, du piégeage, de la pêche et des activités fauniques sans prélèvement à 637 emplois, 47 311 872 \$ de revenus (PIB) et 19 212 401 \$ de revenus de taxation pour la Gaspésie (ÉcoRessources, 2014). La valeur de ces activités est intimement liée à la qualité des paysages et des écosystèmes.

Au niveau culturel, la pratique d'activités de subsistance et de loisir dans les lacs et rivières du territoire fait partie de l'identité culturelle des autochtones et des gaspésiens de différentes souches. « Le patrimoine culturel, tel qu'il est défini dans la Loi, est constitué de patrimoine immatériel, de paysages culturels patrimoniaux, de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents et d'objets patrimoniaux (patrimoine mobilier) et enfin d'immeubles et de sites patrimoniaux (patrimoine immobilier). Le patrimoine archéologique occupe aussi une place importante » (MCC, 2015). Ainsi, les pratiques, usages et connaissances des gaspésiens et des autochtones en lien avec leurs lacs et leurs rivières représentent un potentiel de mise en valeur important pour le territoire.

2. PRÉSENCE DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

L'intégrité des paysages est peu documentée dans la région. Toutefois, beaucoup de démarches ont été entreprises pour assurer la protection des paysages gaspésiens.

2.1 Les paysages au centre des plans régionaux

La mise en valeur des paysages et du récréotourisme est un enjeu important pour la région et est inscrite dans les plans régionaux comme le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et le Plan quinquennal de développement de la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM). De plus, une politique-cadre du tourisme durable a été lancée en 2010 ; celle-ci a comme orientation, entre autres, d'intervenir de façon concertée sur tout le territoire pour assumer les responsabilités qui reviennent à la région en matière de protection et de mise en valeur des paysages (CRÉGÎM, 2010).

2.2 Charte des paysages de la Gaspésie et Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages en milieu forestier

Pour encadrer la protection des paysages régionaux (dont ceux de la ZGIE du Nord de la Gaspésie), deux outils ont été développés par les acteurs de la région : la Charte des paysages de la Gaspésie (2013) et le Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières (CRÉGÎM/CRNT, 2012)

La Charte des paysages de la Gaspésie prône, entre autres, l'aménagement de certains sites stratégiques détériorés (parcs à ferrailles, etc.), la mise en valeur des paysages (p. ex. la route 132, la mer et les rivières [promotion, accès, ouverture]), l'accès aux paysages et l'intégration des infrastructures de services et industrielles dans le paysage. Le Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières prône des méthodes d'aménagement forestier qui n'affectent pas les paysages ciblés.

2.3 Endroits ciblés pour la protection des paysages et la mise en valeur du récréotourisme et de la culture

Le comité responsable de la rédaction du Guide régional pour le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières a ciblé des endroits et propose des modalités précises pour la protection des paysages (voir le tableau 13.1). Ces endroits ont tous un fort potentiel récréotouristique : rivières à saumons, routes, lacs, sentiers et sites d'attrait. Pour sa part, le Plan affectation du territoire public (PATP) du gouvernement du Québec définit aussi certaines zones où les paysages sont importants à conserver, sans toutefois offrir de modalités précises pour leur protection. Enfin, il serait intéressant de cibler des sites ou paysages à caractère culturel, tels que le musée de Gespeg qui se penche sur la culture mi'gmaq en Gaspésie. En ce sens, la Politique culturelle de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine mentionne que « la protection, la conservation, la mise en valeur et la prise en charge du patrimoine sous toutes ses formes restent les préoccupations majeures en lien avec la préservation et à l'affirmation de nos identités collectives. La consolidation des institutions muséales, la restauration et l'entretien du patrimoine bâti, la préservation du paysage, etc. dépendent d'une prise de conscience collective de leur valeur et des investissements importants qu'ils requièrent » (Aubin et al., 2013). Ainsi, les lieux importants pour les pratiques traditionnelles autochtones en lien avec la ressource EAU sont une avenue intéressante pour de futures mesures de protection paysagère et culturelle.

Tableau 13.1 Endroits prioritaires pour la protection des paysages et des pratiques culturelles sur le territoire

Bassin versant	Endroits prioritaires pour la protection des paysages	Outils de protection
Tous les bassins versants	Rivière à saumons exploitées par un gestionnaire délégué : Dartmouth, York, Saint-Jean, Madeleine, Sainte-Anne et Cap-Chat	Guide
	Routes et circuits panoramiques : 132, 197, 299 et 198	Guide et PATP
	Lacs d'intérêt récréotouristique : Dartmouth, Fromenteau, Fronsac et York (PATP) Lacs : Madeleine, Petit lac Mont-Louis, Mont-Louis, Baillargeon et Sainte-Anne (Guide) (et autres lacs à évaluer dans la ZGIE)	PATP et Guide
	Sentiers : Sentier international des Appalaches (SIA), sentiers des parcs limitrophes aux réserves fauniques, sentier équestre régional, Sentier Trans-Québec (pour la motoneige et le quad)	Guide
	Sites d'attrait : centres de ski alpin, Le grand Sault de la rivière Madeleine, Village Grande Nature Chic-Chocs, les monts Hog's Back, Blanche Lamontagne et Champ de Mars, le Pavillon de la rivière Saint-Jean	Guide
	Zone côtière du nord de la Gaspésie	PATP
	Lieux pour la mise en valeur de pratiques culturelles et récréotouristiques en lien avec les cours d'eau et les lacs : culture autochtone, cultures locales (chasse, pêche et cueillette)	Musée Gespeg Sites

3. CAUSES POTENTIELLES, ÉLÉMENTS PERTURBATEURS ET LEURS EFFETS

- Coupes forestières ;
- Exploration et exploitation des ressources naturelles ;
- Éolienne ;
- Industries ;
- Présence de déchets.

4. CONSÉQUENCES POTENTIELLES

- Perte de retombées économiques des activités récréotouristiques ;
- Perte de qualité de vie (cadre de vie) pour les citoyens et les visiteurs de la Gaspésie.

5. DONNÉES MANQUANTES

- Données sur l'intégrité des paysages (état actuel) ;
- Inventaire complet des lacs avec un potentiel récréotouristique ;

- Inventaires ou données concernant les (potentiels) sites, paysages ou patrimoines culturels en lien avec la ressource EAU ;
- Inventaires des connaissances, valeurs et enjeux en lien avec la culture autochtone et la ressource EAU.

6. OUTILS MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE

Guides et outils

- Charte des paysages de la Gaspésie ;
- Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières.

Initiatives

Pour les paysages :

- **PAFI-T** : fiches sur la qualité visuelle des paysages dans cinq zones d'intérêt (rivières à saumon, routes, lacs, sentiers et sites d'attrait). Objectif de répondre aux normes du Guide régional sur le maintien de la qualité des paysages lors d'interventions forestières à 100 % pour ces zones ;
- **PRDIRT** : objectifs ciblant la préservation des paysages, notamment sur la caractérisation des paysages et la détermination de paysages, et sur la recherche de solutions pour assurer leur préservation ;
- **PATP** : plusieurs zones d'affectation du territoire de la ZGIE du Nord de la Gaspésie mentionnent l'importance de l'intégrité des paysages (lacs d'intérêts récréotouristiques et lac York, zone côtière du nord de la Gaspésie, circuit panoramique : route 299 et 198).

Pour le récréotourisme et le secteur faunique :

- **PRDIRT** : mise en valeur des activités fauniques (chasse, pêche, observation), récréotouristiques (sentiers, VHR, etc.) et de villégiature (lacs, etc.).

7. PRIORISATION : ENJEU ET ORIENTATIONS CONCERNÉS

La problématique est incluse dans le plan action sous l'enjeu et les orientations suivantes :

- **ORIENTATION 7** : Mettre en valeur et harmoniser les différents usages de l'eau et des écosystèmes : accès, paysage, récréotourisme.

8. RECOMMANDATIONS

- Promouvoir les paysages et le patrimoine culturel significatifs : réseautage et diffusion des sites et patrimoines d'intérêts (en lien avec les cours d'eau et les lacs) ;
- Mettre en œuvre les différentes initiatives concernant le paysage sur le territoire et mettre l'accent sur les sites récréatifs près des cours d'eau ;
- Mettre en valeur les paysages, les cours d'eau et les plans d'eau (panneaux identification/sensibilisation, etc.) ;
- Mettre en valeur la pêche auprès de la population et des touristes (retombées économiques et sociales) ;
- Mettre en valeur les pratiques et les connaissances locales et autochtones en lien avec la ressource EAU.

9. RÉFÉRENCES

Aubin, M., Chénier, A., Dionne, J.-M., Gendron, J., Landry, V. et G. Paquette, 2013. *Politique culturelle de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ensemble, pour la vitalité et la diversité culturelles de la région.* Arrimage – Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Conseil de la culture de la Gaspésie, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et ministère de la Culture et des Communications. 31 p.

Charte des paysages de la Gaspésie, 2013. *Charte des paysages de la Gaspésie.* Sous la coordination de la Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. 14 p.

CRÉGÎM, 2010. *Pour un tourisme durable en Gaspésie. La politique-cadre du tourisme durable de la Gaspésie.* Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. 4 p.

CRÉGÎM/CRNT, 2012. *Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières.* Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Commission des ressources naturelles et du territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Comité régional permanent sur la gestion des ressources naturelles Gaspésie–Les-Îles, Comité technique sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier lors d'interventions forestières. 56 p.

ÉcoRessources, 2014. *Les retombées économiques fauniques en Gaspésie.* Rapport d'ÉcoRessources inc à la Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM). VII + 50 p.

MCC, 2015. Ministère de la Culture et des Communications. En ligne. Consulté le 15 juillet 2015. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5100>